

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 10 décembre 2024 à 8 h 30**

Délibération n° 2024-12-10-01

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 2 (1 avec pouvoir – 1 sans pouvoir)
Absents :

Admission en non-valeur

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Madame la Responsable du Service de gestion comptable d'Armentières n'a pu recouvrer les titres portés sur les différents états de 2018 à 2023.

Ces sommes n'ont pu être recouvrées à la suite de recherches infructueuses ou en raison d'un montant inférieur au seuil de commandement.

Le montant des admissions en non- valeur s'élève à 709,48 € et devra être imputé au compte 6541-323.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADMET EN NON-VALEUR les sommes concernées
IMPUTE ce montant au compte 6541

Adoptée à l'unanimité